

Mon honorable ami a parlé d'une cour d'appel impériale. Quelques-uns de mes collègues vont être surpris de ce que je vais dire. Quoique loin d'être un impérialiste, parlant pour moi-même et comme membre de la minorité au Canada, je tiens au comité judiciaire du conseil privé et je suis opposé à tout changement radical. Je ne voudrais pas que la cour Suprême fussent le tribunal de dernière instance du Canada. Je m'explique. Je ne m'oppose pas à ce que la cour Suprême décide en dernier ressort de nos causes commerciales et civiles ordinaires; mais pour les causes constitutionnelles, je veux que ce soit le comité judiciaire du conseil privé. D'abord, c'est une cour qui fait honneur à tout l'empire britannique, et je pourrai le dire à tout le monde civilisé.

Le comité judiciaire du conseil privé a, de temps immémorial, donné satisfaction à tous ceux qui ont eu l'honneur de comparaître devant lui. Ceux qui le composent figurent parmi les personnages les plus distingués et les plus irréprochables de la nation, et je répète que je tiens à lui pour toutes les questions constitutionnelles. Quant à nos causes civiles et commerciales, je ne vois pas de raison pour qu'elles aillent plus loin que la cour Suprême.

Une VOIX: L'honorable député approuve-t-il le jugement du comité judiciaire dans la cause de l'Alaska?

L'hon. M. LEMIEUX: C'était une commission spéciale; il s'agissait d'un arbitrage, et je dois dire que, dans ce cas-là, nos commissaires canadiens ont appuyé leur pays. Malheureusement, je puis dire que cela a été déclaré très ouvertement dans cette Chambre, alors que j'étais jeune député— nous apprîmes un jour la triste nouvelle de notre défaite à la commission de la frontière de l'Alaska, et les deux côtés de la Chambre critiquèrent vivement l'attitude extraordinaire de lord Alverstone. Mais ce n'est pas là la question. Nous parlons du comité judiciaire du conseil privé, et, quant à moi, qui appartiens à la minorité, je tiens fortement à ce que ce comité demeure la cour d'appel finale en matières constitutionnelles. Mon honorable ami a appuyé sur le fait que l'on avait établi de nouveaux moyens de communication entre le dominion et la mère patrie, dans ce sens que le premier ministre pourrait à l'avenir correspondre directement avec le premier ministre d'Angleterre. Je considère beaucoup la sagesse de mon honorable ami, mais c'est là le seul résultat de notre association avec les membres de la conférence impériale, je dirais que c'est un bien petit morceau. Ce

[L'hon. M. Lemieux.]

n'est réellement pas un grand succès que de voir qu'après plus de cent cinquante ans d'association avec la mère patrie, nous avons réussi à obtenir que notre premier ministre corresponde, à l'avenir, directement avec le premier ministre d'Angleterre. Je ne veux pas diminuer l'importance des délibérations de la conférence, loin de là; mais il y a d'autres questions d'une importance plus vitale que celle-là qui ont été discutées à la conférence et que nous aurons aussi l'occasion de discuter, je suppose, quand le premier ministre (sir Robert Borden) reviendra au Canada. Le premier ministre a lui-même déclaré que tous les changements élaborés par ce cabinet de guerre devront être soumis au Parlement canadien. Je ne sais pas quelles modifications l'on peut faire.

Nous venons de passer par la plus grande de toutes les guerres.

Il n'existait pas de traité, liant obligatoirement la mère patrie et le Canada, touchant notre participation aux guerres de la Grande-Bretagne, et, cependant, comme vient de le faire observer le président du Conseil privé, le Canada a rendu d'admirables services. Il n'existait pas de traité, liant obligatoirement l'Australie et la mère patrie, la Nouvelle-Zélande et la mère patrie, et cependant le petit lien de soie a été plus fort que la chaîne dorée qu'aurait pu attacher les Dominions au Royaume-Uni. Sur cette question, en si haute estime que je tiens l'opinion de mon honorable ami, touchant la possibilité de nouveaux arrangements d'ordre constitutionnel, je fais encore plus confiance au jugement d'un homme d'Etat, dont le nom et la renommée sont gravés dans le cœur et l'âme de tout vrai Canadien. J'ai nommé feu Edward Blake, dont je vais citer l'opinion importante sur cette question, d'une association plus étroite avec la mère patrie.

Voici les paroles prononcées en 1900 par Edward Blake, devant la Chambre des communes de la Grande-Bretagne :

Depuis nombre d'années, la conférence, la délégation, la correspondance, les négociations, les méthodes quasi diplomatiques, subordonnées à l'action des parlements libres ici et ailleurs, voilà ce que j'ai considéré comme le seul moyen susceptible de réalisation pour l'établissement d'une union quasi fédérale entre l'empire et les nations sœurs du Canada et de l'Australie. Il y a plus d'un quart de siècle j'ai rêvé d'une fédération parlementaire impériale, mais depuis bon nombre d'années je me suis convaincu que nous avions passé le tournant des chemins qui pourrait nous conduire à ce terme, si jamais en réalité il a existé un chemin praticable. Il y a trop longtemps qu'ici et ailleurs nous nous orientons vers l'action individuelle et nous sommes allés trop loin dans